

Conseil régional

Rapport pour le conseil régional DÉCEMBRE 2024

Présenté par Valérie PÉCRESSE Présidente du conseil régional d'Île-de-France

DÉSIGNATION ET REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES - DÉCEMBRE 2024

Sommaire

| EXPOSE DES MOTIFS | |
|---|----|
| PROJET DE DÉLIBÉRATION | |
| ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION | |
| Annexe 1 - CA de l'Université Paris-Dauphine | |
| Annexe 2 - Commission Départementale d'accès à l'autonomie de Seine-Saint-Denis | |
| Annexe 3 - Remplacements. | 12 |

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. Secteur Recherche et Enseignement supérieur

Conseil d'administration de l'Université Paris-Dauphine

Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière, les universités sont gérées de façon démocratique avec le concours de l'ensemble des personnels, des étudiants et de personnalités extérieures. Pluridisciplinaires afin d'assurer le progrès de la connaissance et une formation scientifique, culturelle et professionnelle préparant notamment à l'exercice d'une profession, elles définissent leur politique de formation, d'aide à l'insertion professionnelle, de recherche et de documentation dans le cadre de la réglementation nationale et dans le respect de leurs engagements contractuels.

En application des dispositions des articles L712-3, L719-1 et D719-42, 45 et 46 du code de l'éducation, la Région Île-de-France, personnalité extérieure, siège aux conseils d'administration des universités à raison d'un conseiller régional minimum.

Par délibération n° CR 12-16 du 21 janvier 2016, un représentant titulaire et un suppléant ont été désignés. Sous la nouvelle mandature, ces deux représentants ont été renouvelés par délibération n° CR 2021-34 du 21 juillet 2021.

Or, l'article 17 du décret n° 2004-186 du 26 février 2004 portant création de l'université Paris-Dauphine, actuellement en vigueur, dispose que : « La durée du mandat des membres des conseils est de quatre ans, renouvelable une fois, à l'exception des représentants des étudiants dont le mandat est de deux ans renouvelable ».

Également, l'article 18 du décret n° 2015-530 du 13 mai 2015 modifiant le décret n° 2004-186 précité, fixe une limitation de mandats y compris aux personnalités extérieures représentants des collectivités territoriales. Il est ainsi nécessaire pour la Région Île-de-France de désigner un nouveau représentant et son suppléant.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant et de son suppléant au scrutin majoritaire à deux tours.

2. Secteur Jeunesse, Promesse républicaine et Vie associative

Commission Départementale d'accès à l'autonomie de Seine-Saint-Denis

Régie par l'article R.222-8 du Code de l'action sociale et des familles et instituée par l'arrêté NOR:PRMA2318798A du 8 août 2023, publié au JO du 9 août 2023, la Commission départementale d'accès à l'autonomie a pour objet d'améliorer l'accompagnement et l'accès à l'autonomie des majeurs de moins de vingt-et-un ans ayant été confiés à l'aide sociale à l'enfance ou pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse. Elle établit un diagnostic des besoins d'accompagnement de ces jeunes et des ressources du territoire permettant d'y répondre et organise le partenariat entre ses différents membres.

Conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté susnommé, la Région Île-de-France siège au sein de la commission à raison d'un représentant.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant au scrutin majoritaire à deux tours.

3. Remplacement des représentants du conseil régional dans divers organismes

En application des articles L.4132-14 et 22 du code général des collectivités territoriales, et des articles 34 à 36 du règlement intérieur du conseil régional, il pourra être procédé à tous

remplacements de représentants de la collectivité dans les organismes où celle-ci siège. Le cas échéant et selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale, la liste de ces remplacements sera annexée à la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

VoluPerum

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 18 DÉCEMBRE 2024

DÉSIGNATION ET REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES - DÉCEMBRE 2024

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 portant création de l'université Paris-Dauphine ;

VU le décret n° 2015-530 du 13 mai 2015 modifiant le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 portant création de l'université Paris-Dauphine ;

VU l'arrêté NOR:PRMA2318798A du 8 août 2023 ;

VU la délibération n° CR 12-16 du 21 janvier 2016 relative à la désignation de représentants du conseil régional dans divers organismes ;

VU la délibération n° CR 2021-34 du 21 juillet 2021 relative à la désignation de représentants du conseil régional dans divers organismes ;

VU le rapport n°CR 2024-064 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Secteur Recherche et Enseignement supérieur

Désigne au **Conseil d'administration de l'Université Paris-Dauphine** : un représentant titulaire et son suppléant au scrutin majoritaire à deux tours, tels que figurant en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : Secteur Jeunesse, Promesse républicaine et Vie associative

Désigne à la Commission Départementale d'accès à l'autonomie de Seine-Saint-Denis : un représentant au scrutin majoritaire à deux tours, tel que figurant en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3: Remplacement des représentants du conseil régional dans divers organismes

Procède aux remplacements figurant en annexe 3 à la présente délibération.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 - CA de l'Université Paris-Dauphine

Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n°1.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Dauphine

Désigne un représentant titulaire et un suppléant au scrutin majoritaire à deux tours :

M. (titulaire)

M. (suppléant)

| RAPPORT N° | CD | 2024 | | 6/ |
|------------|-----|-------|------------|----|
| RAPPORTN | L.K | /()/4 | (<i>)</i> | n4 |

Annexe 2 - Commission Départementale d'accès à l'autonomie de Seine-Saint-Denis

Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n°2.

Commission Départementale d'accès à l'autonomie de Seine-Saint-Denis

Désigne un représentant titulaire au scrutin majoritaire à deux tours :

M.

Annexe 3 - Remplacements

Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n°3.

BULLETIN DE VOTE N°3 REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES

SCRUTIN DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

RAPPORT CR 2024-064

DÉMISSIONS

CANDIDATURES

| Assemblée générale de la Société p restauration scolaire de l'Est francilien / S | | Plateforme d'approvisionnement de la |
|--|--------------------------|--------------------------------------|
| Sébastien DROMIGNY (IDFR) | Titulaire | |
| Comité de lecture cinéma du Fonds de so | outien cinéma et audiov | risuel – Collège 1 |
| Alexandra SZPINER (IDFR) | Titulaire | |
| Commission pour la Permanence artistiq | ue et culturelle | |
| Mustapha SAADI (UDI) | Titulaire | |
| Dispositif d'aide après-réalisation – Cour | t métrage | |
| Mustapha SAADI (UDI) | Titulaire | |
| Comité de lecture cinéma du Fonds de so | outien cinéma et audiov | risuel – Collège 1 |
| Mustapha SAADI (UDI) | Titulaire | |
| Conseil d'administration du Fonds région | nal d'art contemporain i | Île-de-France (FRAC IDF) |
| Mustapha SAADI (UDI) | Titulaire | |
| Assemblée générale du Fonds régional d | art contemporain Île-d | e-France (FRAC IDF) |
| Mustapha SAADI (UDI) | Titulaire | |
| Comité d'experts du Fonds d'aide à la cre | éation de jeu vidéo | |
| Mustapha SAADI (UDI) | Suppléant | |
| Comité de lecture cinéma du Fonds de so | outien cinéma et audiov | risuel – Collège 2 |
| Mustapha SAADI (UDI) | Suppléant | |